

Tunisie: Gims annule son concert pour plaider la cause des migrants

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 31 JUILLET 2023

1394

Malikilé

www.malikle.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Niger

Mohamed Bazoum ou la chronique d'une chute incertaine



Sénégal : Sonko en prison, son parti dissous et le pays en ébullition !



Infidélité dans le mariage : Est-ce que changer de carte SIM est la solution ?



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

15 Juillet
2023

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

23

Nouveaux cas confirmés

00

Nouveaux guéris

00

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

637 730 Vaccinations incomplètes

4 197 426 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

33 151

Guéris

32 332

Décès

743

dont 00 fait l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.12



P.17



P.20



UNE	Niger : Mohamed Bazoum ou la chronique d'une chute incertaine	P.5
BREVES	Sanctions, crise et chocs climatiques : Le Mali fait preuve de résilience économique malgré tout	P.12
	Le budget 2023 au Mali : Enregistre une hausse de 104 milliards FCFA	P.12
	Mali-Russie : Ce que poutine a dit 13	P.13
	Banques et établissements financiers : Le mot d'ordre de grève des syndicats suspendu	P.13
ACTUALITES	Coopération Mali-Russie : Plusieurs contrats signés	P.16
	L'image de l'avocat et de sa profession : Les quatre vérités du bâtonnier à ses confrères !	P.17
	INSP : Création d'un réseau de spécialistes en maladies pathogènes	P.18
POLITIQUE	Mali : Ma constitution en 12 points	P.20
	Mali : Vers un changement de modèle politique et civilisationnel ?	P.25
CULTURE ET SOCIETE	Infidélité dans le mariage : Est-ce que changer de carte SIM est la solution ?	P.27
INTERNATIONAL	Tunisie : Gims annule son concert pour plaider la cause des migrants	P.28
	Sénégal : Sonko en prison, son parti dissous et le pays en ébullition !	P.29
SPORT	Nid des aiglons : Tamboura livré à ses ennemis ?	P.31

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)

Siège: Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email: ampikile@gmail.com

Site Web: www.malikile.com

Contacts: +223 70 44 22 23

• **Gérant:** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef:**

• **Rédaction Générale:** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial:** Youssouf Diarra

• **Secrétariat:** Fatou SISSOKO



LA PENSION DE RETRAITE ANTICIPÉE POUR RAISON DE SANTÉ

Conditions d'ouverture des droits :

- Avoir accompli au moins 13 années d'assurance
- Avoir 53 ans et moins de 55 ans pour toutes les catégories
- Certificat médical attestant l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle



INPS Au service des assurés sociaux

Employeurs ! Faites vos déclarations et assurez leur paiement régulier à bonne date au plus tard le 15 de chaque mois afin d'éviter toutes pénalités



Niger Mohamed Bazoum ou la chronique d'une chute incertaine

Mercredi 26 juillet 2023 ! Une journée en apparence ordinaire se profile pour les populations nigériennes. À quelques jours de la fin du mois, en cette période hivernale, le monde rural espère la pluie, tandis que les fonctionnaires attendent le versement de leur salaire. Cependant, une nouvelle sensationnelle commence à se répandre sur les réseaux sociaux : le président de la République, Mohamed Bazoum, serait retenu par sa garde prétorienne qui prépare un coup d'État. Rapidement, quelques per-

sonnalités et blogueurs proches du pouvoir qualifient ces rumeurs de "folles" et tentent de rassurer l'opinion. D'autres, en revanche, reconnaissent des "mouvements d'humeur" au palais présidentiel. Quoi qu'il en soit, l'incertitude règne tout au long de la journée, d'autant plus que ni la chaîne nationale ni aucun autre média audiovisuel ne font état d'un quelconque coup d'État.

Signes de désarroi...

Aux alentours de treize heures, cependant, la page Facebook de la présidence de la République du Niger confirme que "des éléments de la garde présidentielle (GP) ont engagé un mouvement d'humeur antirépublicain et ont tenté en vain d'obtenir le soutien des Forces armées nationales et de la Garde nationale [...]". Sans le savoir, le pouvoir a manifesté les premiers signes de désarroi par ce message. "C'est bien la preuve que quelque chose se passe". "C'est fini pour eux". "Ils vont tomber", se réjouissent quelques opposants et détracteurs du pouvoir, si nombreux dans la capitale...

Général Abdouramane Tchiani : l'homme à l'origine du "coup"

Selon des proches du régime, le chef de l'État Bazoum Mohamed s'apprêtait à révoquer le chef de sa garde présidentielle, Abdouramane Tchiani. Ce général de l'armée nigérienne



occupait ce poste depuis... 2015, nommé à l'époque par l'ancien président Mahamadou Issoufou. À son arrivée au palais, Bazoum Mohamed l'a maintenu, sans que l'on sache vraiment pourquoi. "Le président aurait dû s'en séparer dès les premiers instants de son pouvoir. Ce coup d'État ne serait pas arrivé. Voilà que l'homme a pris goût au pouvoir et ne veut pas le quitter", regrette rétrospectivement un membre du parti au pouvoir. Pourtant, bien que plusieurs sources désignent le général Tchiani comme l'instigateur du coup de force, l'opération semblait mal engagée à bien des égards.

Entre coup d'État et risque de coup d'éclat

De mémoire de Nigériens, rarement un coup d'État aura été aussi imprévisible dans son principe et hésitant dans son déroulement. Ainsi, beaucoup ont trouvé curieux que les

putschistes aient entamé leur action sans avoir pris le contrôle de la télévision nationale. « C'est une règle fondamentale », déplore un habitant de Niamey qui ajoute : « cela montre un manque de préparation et d'amateurisme ». De plus, deuxième curiosité, des membres de la garde nationale, spécialement venus d'autres régions du Niger, ont encerclé la présidence et envisagé de libérer le président de la République. Cela dénote apparemment un manque dangereux de consensus entre frères d'armes. Entre-temps, quelques personnalités, dont l'ancien président Mahamadou Issoufou, ont tenté une médiation pour sauver le pouvoir, en vain. Vers 17 heures, les partisans du régime se sont rassemblés sur la place de la concertation de Niamey. Avec véhémence, ils ont condamné les opérations en cours et critiqué l'ingratitude du Général Tchiani. Ils rappellent que « Bazoum Mohamed est un

bâtisseur, qui aime le Niger, et que les Nigériens aiment. Incha'Allah, ce coup d'État ne réussira pas ». Leur espoir était d'autant plus soutenu que la CEDEAO et les autres partenaires du Niger publiaient des communiqués de condamnation. « Bazoum est très apprécié à l'étranger. La communauté internationale sait pouvoir compter sur lui dans la lutte contre le terrorisme. En conséquence, il n'est pas improbable qu'une force militaire, comme celle de la CEDEAO, intervienne pour le rétablir dans ses fonctions », glisse l'un des manifestants, confiant et déterminé à soutenir le chef de l'État jusqu'au bout. À 20h30, le journal de Tél Sahel (chaîne de télévision nationale, sécurisée par les forces loyalistes) parle d'une « tentative de coup d'État en cours à Niamey » et « assure que le président de la République et sa famille sont en sécurité ». Ensuite, le présentateur relaie les condamnations de l'Union africaine, de



L'Union européenne, des États-Unis, etc. « En bref, coup d'État ou coup d'éclat ? » s'interroge-t-on à Niamey.

Coup d'État ? Peut-être ! Pourquoi et par qui ?

À 23h30, une dizaine de militaires apparaissent à l'écran. Assis, l'un d'entre eux (le Colonel-Major Amadou Abdramane) lit plusieurs communiqués au nom d'un Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), rassemblant les putschistes. On y apprend la « fin du régime que vous connaissez. Cela », justifie le militaire, « fait suite

à la détérioration continue de la situation sécuritaire, de la mauvaise gouvernance économique et sociale ». Les nouvelles « autorités » demandent à la communauté internationale de ne pas s'ingérer. Dans la foulée, la fermeture des frontières et un couvre-feu sont décrétés jusqu'à nouvel ordre.

Au petit matin du 27 juillet, des scènes de joie populaire ont lieu à Niamey et dans tout le pays. Entre-temps, l'armée aurait rejoint les putschistes. Ce qui explique probablement la diffusion des communiqués sur la chaîne nationale jusqu'à présent aux mains des loyalistes. Au cours de la journée, le

siège du Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS-Tarraya du président Bazoum) a été vandalisé. Plusieurs véhicules ont été incendiés, du matériel a été volé et des individus ont été agressés. "Nous leur faisons ce qu'ils nous ont fait pendant plus de douze ans", motive un vandale. Quoi qu'il en soit, le pouvoir est affaibli. Le coup d'État semble avoir réussi. Rassemblée au sein de l'Union des Patriotes Nigériens - UPN -, l'ancienne opposition politique affirme soutenir "les motivations" des putschistes.

Rien n'est encore décidé...

À ce jour, l'homme fort du Niger s'appelle Abdouramane Tchiani. Il détient en réalité l'essentiel du pouvoir et assume les fonctions de chef de l'État. Il devrait en être ainsi, sauf rebondissements de dernière minute. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que des vellétés d'intervention militaire, de la part de la France (dont l'ambassade a été prise d'assaut par des manifestants pro-coup d'État) et de la CEDEAO, sont affichées. "Tous les moyens seront utilisés si nécessaire pour rétablir l'ordre constitutionnel au Niger", assure le président béninois Patrice Talon au nom de la CEDEAO, qui a décrété une série de mesures visant à faire fléchir les nouveaux maîtres de Niamey. L'Union européenne, la France et d'autres partenaires - militaires et financiers du Niger - ont emboîté le pas.

Il convient également de noter que la majorité des régions du Niger n'ont toujours pas déclaré leur soutien aux nouvelles autorités. En réalité, rien ne semble définitif en ce qui concerne le coup d'État ! Surtout que l'on ignore les conclusions de la rencontre entre le médiateur de la CEDEAO, le président tchadien Mahamat Kaka Déby, et le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP). Plus précisément, rien n'est certain : ni le retour de Bazoum au pouvoir, ni la réussite du coup d'État. Les prochaines heures seront décisives pour le Niger.

■ Malik WOGO

■ Marissa Samake



Il est temps que nous nous appropriions de la narrative de notre histoire. Nous devons promptement réfuter toute narration qui nous dépeint comme un peuple pauvre. Nous sommes abondamment riches par la grâce de Dieu en or et ressources naturelles de tout genre. Le moment est venu de nous comporter comme les descendants de l'homme le plus riche qui ait jamais marché sur la face de la terre. » Yeah Samake

#MANSAMUSA

#DIRIGERCESTSERVIR



■ MALI KANU



SITUATION AU NIGER

La Présidence du Faso a appris avec consternation les sanctions graves prises à l'encontre du Niger par la CEDEAO le dimanche 30 juillet 2023 à Abuja.

A cet effet, elle informe l'opinion publique qu'en anticipation des conclusions de ce sommet, Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Capitaine Ibrahim TRAORE et le Président de la Transition malienne, le Colonel Assimi GOITA lors de leur rencontre à Saint Pétersbourg, le 27 juillet 2023 ont convenu de se tenir prêts afin d'assister le Niger, contre toute violation de son intégrité territoriale. Une demande d'assistance technique et militaire a été introduite auprès du Président russe Vladimir Poutine pour soutenir techniquement et matériellement cette initiative.

Pendant leur rencontre en tête à tête, ils se sont aussi entretenus téléphoniquement avec le Lieutenant-colonel Mamadi

Doumbouya, Chef de l'État de la Guinée qui adhère à ce projet. En outre, ils ont instruit leurs services techniques afin d'étudier rapidement les solutions à adopter par les deux pays devant contribuer à adoucir les probables sanctions économiques et humanitaires que le sommet de la CEDEAO viendrait à adopter contre le Niger.

Direction de la communication de la Présidence du Faso



■ Mhd Flash officiel



Tremblement au Burkina Faso

Il est Dj depuis 15ans et va souvent dans les coins reculés du Burkina Faso pour y animer des soirées. lors d'une de ses soirées des orpailleurs burkinabès Adama et Ya-couba, accompagné de leur copine Aïcha, lui demandent de chanter leurs noms. Ce qu'il fait avec plaisir et professionnalisme. La fille Aïcha aussi très bien inspiré, mon ces talents de danseuse en illustrant très bien la chanson. Ce style de musique qui consiste à chanter le nom de certaines personnes du public, on l'appelle prodada ou atalakou il a été créé en Côte d'Ivoire à la fin des années 90 d'ailleurs c'est ce qui a d'ailleurs fait de Dj Arafat ce qu'il était.

Donc la fille aïcha tremble en suivant la cadence quand Dj Domi Leosgo cri au micro " aïcha trembler ". Cette vidéo est devenu aujourd'hui un concept qui a traversé les frontières du Burkina Faso...

Du jour au lendemain cette fille qui habite dans un village se situant environ 200km de Ouagadougou est devenu très célèbre dans les réseaux sociaux ainsi que le concepteur #Dj-DomiLeosgo. D'ailleurs le DJ après avoir enregistré le son est parti chercher la fille aïcha pour tourner le clip. Néanmoins je pense que le clip devait se tourner au village avec la même ambiance, c'était au caméra d'aller vers aïcha et son village et non le contraire.

Au moins cette fois ci nos sœurs ne vont pas faire trembler leurs fesses et bouger les hanches mais ça sera au tour des seins de trembler et aux épaules de bouger.

Aïcha trembler dépasse en réalité un concepte mais est une

danse créé par Aïcha en collaboration avec DJ Domi. Ça me rappelle un peu le célèbre titre Jérusalem qui a été le fruit d'une collaboration entre un Dj et une chanteuse. Dans le cas de " Aïcha trembler " nous avons une collaboration entre un Dj et une danseuse.

Vous pouvez remarquer que la fille aïcha est très à l'aise dans le tremblement en fait ceci est du à son aptitude à danser du warba. Le warba est une danse traditionnelle du noble peupl



■ Ammy Baba Cisse



Le kilogramme de pomme de terre est de 700 FCFA chez nous. Pourtant c'est produit ici au Mali. Moi, j'assure!

■ Webmedias.Ci



Affaire Aïcha Trembler : Certains internautes pointent du doigt l'animateur Willy Dumbo, tandis que d'autres remettent en question la responsabilité du public ivoirien dans cette tendance buzz.



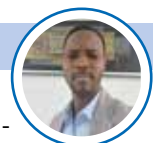
■ Alhassane Hama Thiao



Vu la tournure des événements on dirait que nos promoteurs et exportateurs de coup d'état en Afrique de l'Ouest se sont calmés. Tous ces demi-instruits qui viennent insulter nos institutions communautaires sont devenus aphones. Au Niger les sanctions sont encore plus sévères que ce que le Mali a connu, la fermeté et la rigueur des sanctions n'ont jamais été observées jusque là. On a laissé aucune chance aux militaires du Niger. Pour rappel au Mali les sanctions ont attendu 18 mois avant de tomber. Comme je l'ai toujours dit sous le leadership des anglophones la CE-DEAO n'est jamais dans les compromis politiques. Les choses bougent et dans le bon sens. Chose exceptionnelle même l'Algérie demande la remise de Bazoum dans l'exercice de ses fonctions. Point de doute les choses vont avancer et le Niger sera le dernier pays en Afrique de l'Ouest où les militaires s'arrogeront le droit de mettre fin à une démocratie.



■ Amadou Tidiane BAH



Je ressens de la pitié pour ces quelques Africains manipulés et agissants de manière in-

contrôlée en brûlant le drapeau de la #France pour brandir celui de la Russie, prétendant que la France les empêche de se développer. C'est une attitude difficile à comprendre. Un peuple qui souhaite progresser ne se lamente jamais sur son sort, mais travaille pour avancer. C'est lorsque la France rapatriera vos parents et amis qui vivent aux frais du contribuable français, on verra qui sera le grand perdant. D'ailleurs entre une nationalité Française et Russe, le choix est vite fait. Quel peuple!

Aziz Maïga ne ment pas



Niger Les choses se compliquent pour les nouveaux maîtres des lieux. L'UA met pression et souhaite rétablir l'ancien président déchu de force. Une source bien introduite me dit, plusieurs responsables sont contre cette prise de pouvoir de force et appuient la décision d'une intervention militaire.
@AzizMaigaNMP

Cheick Tidiane DIARRA



#Niger | #Putschiste halal pour raisonner un autre #putschiste. Je tiens à exprimer mon #indignation et ma totale condamnation envers l'acte de la #CEDEAO qui consiste à envoyer un puchiste pour raisonner un autre puchiste. Ce type d'approche ne fait qu'aggraver les #tensions et les #conflits, et cela va à l'encontre des principes fondamentaux de la démocratie et de l'état de droit que la @ecowas_cedeao veut défendre . En tant que citoyens engagés et responsables, nous devons refuser toute forme de #violence et d'ingérence illégitime dans les affaires #intérieures d'un pays. La #CEDEAO, en tant qu'organisation régionale, doit jouer un rôle #constructif en promouvant la démocratie, les droits de l'homme et en encourageant le respect des processus constitutionnels. Envoyer un putschiste pour faire face à un autre putschiste n'est pas une approche #responsable et cela risque de porter atteinte à la stabilité de toute la #région. L'avenir de notre région dépend de notre capacité à promouvoir la paix, la stabilité et la démocratie, et nous devons tous travailler ensemble dans ce sens. Ps : L'avenir de notre région dépend de notre capacité à promouvoir la paix, la stabilité et la démocratie, et nous devons tous travailler ensemble dans ce sens.



Amir Nourdine Elbachir



La Cedeao qui donne une semaine au CNSP de quitter le pouvoir et de remettre en fonction l'ancien Président Bazoum. •Pourquoi ne demande-t-elle jamais à ses pairs de respecter les limites constitutionnelles ? •Pourquoi ne donne-t-elle jamais de deadline aux terroristes de quitter les territoires des pays qu'ils attaquent et où ils sèment morts et désolations ? •Pourquoi envoie-t-elle un putschiste, pour demander au d'autres de respecter la constitution ? La Cedeao ne se respecte pas et nous respecte pas.



KONATE Malick



Dans un communiqué conjoint lu par le porte-parole du gouvernement malien à la té-

l'émission nationale, les deux pays (Burkina et Mali) ont déclaré qu'ils étaient prêts à apporter leur soutien aux forces armées nigériennes en cas d'intervention militaire de la #CEDEAO. Ils ont également menacé de quitter l'organisation sous-régionale... #Bèki_Takè



Il semble qu'il ait atteint un point où il n'a plus aucun mot à dire raison pour laquelle il divague comme cela ces deux jours. Ce phénomène peut être aussi le résultat d'un excès de parole, d'un manque d'inspiration ou d'informations. #Bèki_Takè

Nathalie Yamb



Le peuple du Niger a parfaitement identifié la source de sa misère, et l'attitude impérialiste de l'Elysée depuis la prise du pouvoir par les militaires n'a fait qu'exacerber les choses. J'espère sincèrement que Emmanuel Macron et Catherine Colonna savent que juillet 2023 à Niamey n'est pas novembre 2004 à Abidjan, et que si la soldatesque française tire sur les Nigériens, aucun ressortissant français ne sera en sécurité nulle part en Afrique.

Primature du Mali



Les membres du Groupe Citoyen et Droits humains reçus à la Primature

Le lundi 31 juillet 2023, le Premier ministre Choguel Kokalla MAÏGA a accordé au Groupe Citoyenneté et Droits humains (GCDH), une audience au cours de laquelle M. Moussa Léo Thienta, président de l'organisation, lui a remis un rapport faisant état de 6 ans d'activités. Le Groupe a également présenté au Chef du Gouvernement, un projet de réduction des violences en 5e région. Ce projet s'inscrit dans un contexte où le Mali a plus que jamais besoin du soutien patriotique de tous ses fils et filles.

Le Groupe Citoyenneté et Droits humains (GCDH) compte 1802 membres actifs. Il œuvre dans la restauration, la citoyenneté, la sécurité, la démocratie et les droits de l'homme. Composé essentiellement de jeunes volontaires, il a mené ces dernières années des activités à Mopti, notamment sur la paix et la réconciliation nationale. Il entend développer des mécanismes pour une meilleure participation des populations à la vie citoyenne.

Le Premier ministre en retour, a invité ses hôtes à inscrire leurs préoccupations et initiatives dans un courrier qui fera l'objet d'étude au sein du Secrétariat permanent de la Stratégie de stabilisation des régions du centre. « Vous êtes une organisation de très grande utilité. Aw y'aw j y r fa », a conclu Choguel Kokalla Maïga, avec un réel sentiment de satisfaction. CCRP/PRIMATURE

Sanctions, crise et chocs climatiques : Le Mali fait preuve de résilience économique malgré tout !



L'économie malienne a montré des signes de résilience malgré la crise multidimensionnelle, les sanctions économiques et les chocs climatiques. C'est du moins ce qui ressort d'un rapport de la Banque mondiale publié le 26 juillet 2023.

Le rapport indique que la situation économique du Mali est confrontée à certains obstacles, tels que les sécheresses récurrentes, les inondations et les sanctions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le document souligne également que l'inflation alimentaire élevée ainsi que les attaques des parasites affectent la production de coton.

Malgré toutes ces difficultés en 2022, la Banque mondiale note que le Mali a connu une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) résiliente. La croissance du PIB, estimée à 1,8 %, est soutenue par la reprise de l'agriculture vivrière et la résilience de l'or et des télécommunications. La Banque mondiale préconise la mise en place d'instruments pour protéger les secteurs clés, notamment le pastoralisme et l'agriculture, afin de renforcer la résilience financière du pays face à la sécheresse. Selon l'étude de la Banque mondiale, environ 15 % de la superficie du Mali est parfaitement adaptée au financement et à l'assurance des risques de catastrophes pour les éleveurs, et 10 % supplémentaires pourraient l'être après une analyse plus approfondie.

Par ailleurs, selon les économistes, cette résilience de l'économie malienne s'explique par l'ingéniosité de ses dirigeants. Les secteurs pourvoyeurs de ressources tels que l'agriculture, l'élevage et l'exploitation minière, comme l'or, ont contribué à rendre cette économie plus résiliente.

Binadjan Dombia

Le budget 2023 au Mali : Enregistre une hausse de 104 milliards FCFA



Le gouvernement malien a adopté en conseil des ministres, le mercredi 26 juillet 2023, une révision à la hausse des recettes budgétaires de 104 milliards FCFA (environ 159,3 millions d'euros) pour cette année 2023. C'est ce qu'a annoncé le ministère de l'Économie et des Finances. Ainsi, le gouvernement prévoit de mobiliser 2 304,475 milliards FCFA contre 2 199,908 milliards FCFA initialement prévu.

Concernant les dépenses, le gouvernement prévoit aussi une augmentation de 98,568 milliards FCFA. Elles passent de 2 994,470 milliards FCFA dans la loi de finances rectificative contre 2 895,903 milliards FCFA dans la loi de Finances initiale.

"La loi de Finances rectifiée dégage un déficit prévisionnel de 689 milliards 995 millions de francs CFA contre 695 milliards 995 millions de francs CFA dans la loi de Finances initiale, soit une diminution de 6 milliards de francs CFA", indique la note d'information.

La loi de finances initiale pour l'exercice 2023, adoptée par le Conseil National de Transition (CNT) le 1er décembre 2022, enregistrait déjà une hausse de 217,467 milliards FCFA, correspondant à une augmentation de 10,97%.

Notons que ce budget constitue le principal instrument d'opérationnalisation des politiques publiques et reflète les priorités du Gouvernement en matière de recettes et de dépenses.

M.Yattara
L'Alternance

www.malikile.com

Mali-Russie : Ce que poutine a dit



L'apothéose du séjour russe de président de la transition, le colonel Assimi Goïta, a été son tête-à-tête avec le président de la fédération de Russie, Vladimir Poutine, rencontre historique qui a eu lieu à Saint-Pétersbourg, le 29 juillet 2023. Entre les deux hommes d'état qui s'estiment mutuellement, l'échange a porté sur des sujets concrets comme le renforcement de la coopération en matière de défense et d'économie.

Le Président Goïta a évoqué avec son homologue l'appui de la Russie pour développer et moderniser le secteur agro-pastoral. Les échanges entre les deux pays au plan culturel et au plan universitaire ont été aussi évoqués. Sur les échanges avec le Président Assimi Goïta, le Président Vladimir Poutine a été interrogé par les confrères Russie-Afrique sur leur chaîne Telegram. Vladimir Poutine : je suis très heureux de notre rencontre personnelle et de notre connaissance personnelle. Nous avons été en contact, au téléphone (1,2,3), mais c'est votre première visite (...) Nous considérons le Mali comme l'un des partenaires clés dans la région et partageons votre intérêt à amener les relations bilatérales à un niveau qualitativement nouveau. Nous notons en particulier la forte intensité du dialogue politique. (...) De notre côté, nous visons à intensifier les liens commerciaux et d'investissement. Malheureusement, nous avons connu un certain recul : ils [les échanges commerciaux] ont déjà été faibles, mais nous constatons un recul, bien que nous ayons des échanges commerciaux en croissance avec de nombreux pays africains. Mais il y a aussi des exemples réussis. Depuis mars dernier, un projet commun d'extraction de lithium dans la région de Sikasso a été lancé : une filiale de Rosatom a acquis 75% (...) En tant que de besoin, nous nous efforçons également de soutenir votre pays tant directement qu'à travers les structures appropriées de l'ONU. Le Gouvernement russe a décidé, en particulier, d'allouer 2 millions de dollars pour l'achat, par le biais du Programme alimentaire mondial de l'ONU, de produits alimentaires pour nos amis maliens. Nous attachons une grande importance à notre coopération dans le domaine de l'éducation. Nous pensons que c'est important – cela crée une très bonne base pour l'avenir et, j'espère, aidera dans le développement des différentes industries et du domaine humanitaire après l'obtention du diplôme par des spécialistes à nos universités dans l'intérêt du Mali (...) Nous notons la communauté des approches de la Russie et du Mali aux principaux problèmes internationaux et régionaux. Naturellement, nous comptons beaucoup continuer solidairement, comme aujourd'hui, à plaider pour le respect du droit international, la préservation du rôle central de l'ONU.

Info Matin

Banques et établissements financiers : Le mot d'ordre de grève des syndicats suspendu



Le mot d'ordre de grève de trois jours du SYNABEF et de la FENPECAB a été suspendu ce mercredi 26 juillet nuitamment à la suite d'un accord obtenu à la dernière minute par le gouvernement qui s'est engagé au respect des doléances des deux syndicats.

Après des négociations passées tardivement dans la nuit avec deux membres du gouvernement, les deux syndicats ont décidé de suspendre leur mot d'ordre de grève. Dans un message sur les réseaux sociaux, le secrétaire général du SYNABEF, Hamadoun BAH, a appelé les travailleurs concernés à la reprise du travail.

« Chers camarades, nous sortons encore une fois réconfortés. Nous avons pu trouver un terrain d'entente grâce à l'implication des ministres : Fassoum Coulibaly et Moussa Allassane, à l'APBEF, au CCAM, à l'ANSE et à l'APSF (…). Sur ce, le mot d'ordre de grève du SYNABEF et de la FENPECAB est suspendu. Merci aux camarades qui auront l'information de reprendre le boulot dès aujourd'hui », peut-on y lire.

Ce débrayage était motivé par le non-respect d'une douzaine de doléances présentées conjointement par les deux syndicats. Lors de son point tenu le mardi 25 juillet, le syndicaliste Hamadoun BAH a énuméré quelques points de doléances.

Il s'agit notamment du retour convenable du groupe BOA qui concerne les avantages acquis, à ce jour. Il a déclaré que ces avantages acquis étaient accordés aux travailleurs relativement aux prêts. Un taux préférentiel, selon lui, accordé aux travailleurs qui existait depuis 2014.

En outre, parmi les revendications des deux syndicats, figurent la régularisation de tous les intérimaires dans les entreprises (commerce, microfinance) d'ici le 31 décembre 2024 ; la mise en œuvre immédiate et effective des accords signés par les entreprises pétrolières du Groupe professionnel des pétroliers (GPP) et du GMPP ; le respect de la liberté syndicale et des droits syndicaux dans les entreprises, notamment à SGDS, à BEREBEN de Mme CISSE Djénéba et de la société de transport Karka (SOTRAKA).

Selon nos sources, en acceptant de suspendre leur mot d'ordre, le SYNABEF et la FENPECAB ont obtenu l'engagement des membres du gouvernement de mettre en œuvre les doléances des deux syndicats.

PAR SB
Info Matin

Barton Hall

Un séjour linguistique en résidence tout en s'amusant avec des activités sportives et FUN au programme !

REGION D'ACCUEIL:

Le séjour aura lieu à Barton Hall près de la ville de Torquay, dans le Devon, comté du sud-ouest de l'Angleterre, encadré par les Cornouailles à l'ouest et le Dorset à l'est, surnommé la « Riviera » anglaise avec son climat privilégié et doux.

CENTRE & HEBERGEMENT:

Le centre offre un espace extérieur de 19 hectares de parc comprenant une zone d'activité couverte, une piscine extérieure chauffée et un lac. Il est doté d'installations intérieures et extérieures avec de grands espaces en plein air offrant un exceptionnel panel d'aventure et d'activités notamment pour les sports nautiques et aquatiques.

Les jeunes sont logés en chambres de 4 à 8 lits. Toutes les chambres disposent d'une douche et toilettes privatisés. Les petits déjeuners anglais et continentaux, et deux repas chauds par jour, sont pris dans le restaurant self-service du centre.

COURS ET ATELIERS:

24 heures de cours d'anglais

Accent sur la communication pour aider les jeunes à maîtriser en anglais des situations réelles. Les cours sont dispensés par des professeurs anglophones qualifiés. Un test en début de séjour permet d'évaluer les connaissances des jeunes et de les répartir en groupes de niveau.

ANGLAIS & MULTI-ACTIVITÉS

Cours de langue: maximum 15 élèves par classe

Activités: grand choix parmi la liste ci-dessous

LOISIRS:

- Des demi-journées d'activités sportives et culturelles
- Des soirées animées.

Activités possibles sélectionnées parmi la liste ci-dessous:

Descente en rappel – Aeroball – Aquafun – Tir à l'arc – Canoë – Parcours du Combattant – Escalade – Promenade en bord de mer – Sentiers naturels et maritimes – Escrime – Balançoire géante – Accrobranche – Echelle de Jacob – VTT – Course d'orientation – Résolution d'énigmes en équipe – Construction de Radeaux – Exercices de Survie en nature – Trapèze – Vertical challenge – Tyrolienne

Tous les soirs nos équipes proposent un programme de divertissements composé de jeux, quiz et activités de détente ou divertissantes encourageant les jeunes à faire preuve de créativité. Les veillées seront choisies et adaptées aux besoins de chaque groupe de jeunes.

2 excursions d'une journée + 2 excursions d'une demi-journée.

Excursions possibles: Dartmouth – Torquay – le parc national de Dartmoor – etc.

ENCADREMENT:

Conforme aux normes Jeunesse et Sports. Equipe d'animation française et britanniques et notre Directeur de centre.

VOYAGE: Le client organise le voyage en avion au centre

Ayant beaucoup de demandes pour ce séjour, notre centre se remplit très rapidement, nous pouvons être amenés à utiliser un autre centre offrant des prestations similaires.

Les activités proposées ne sont pas contractuelles. Elles sont indiquées à titre d'exemple selon les disponibilités sur place. Toute activité ne pouvant avoir lieu serait remplacée par une activité équivalente.



Dates
Séjours 2023
Du 1^{er} au 14 Août
ou
Du 14 au 27 Août

Tarifs:
2 000 000 FCFA
Frais d'Inscription :
300 000 FCFA

Séjour
Exceptionnel
à Dakar pour
les formalités
de visas en
juillet 2023

MADE IN
BRITAIN





Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;

- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;
- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites;

Article 6: Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

Coopération Mali-Russie : Plusieurs contrats signés

Après le départ de la force barkhane et maintenant de la Minusma, le Mali continuera de renforcer sa sécurité avec des partenaires dont la Russie, a indiqué à Sputnik Afrique le ministre malien des affaires étrangères, Abdoulaye Diop. Au cours de ce sommet 2e du genre, la délégation malienne constituée de plusieurs personnalités politiques, militaires et économiques a signé des mémorandums d'entente dans divers secteurs avec des responsables russes.

Le Mali ayant décidé que la Minusma devait partir, Bamako «va juste poursuivre l'effort qui a commencé depuis 2021 de renforcer nos capacités de défense et de sécurité ». Il s'agit notamment de capacités en ressources humaines mais aussi d'équipements et d'acquisition d'armements et de moyens aériens pour la force de défense et de sécurité du Mali, a indiqué à Sputnik Afrique Abdoulaye Diop, ministre malien des Affaires étrangères, en marge du Sommet Russie-Afrique.

«Naturellement, nous allons renforcer notre collaboration avec la Russie, mais aussi avec tous les partenaires qui sont sincères et qui respectent la vision des autorités maliennes et la souveraineté du Mali», a-t-il déclaré.

En marge du 2e Sommet Russie-Afrique, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Abdoulaye Diop, a procédé le jeudi 27 juillet 2023, à la signature d'un Accord de coopération entre le ministère de la Justice et des Droits de

l'Homme du Mali et le ministère de la Justice de la Fédération de la Russie. Cet Accord vise le renforcement de la coopération entre les deux ministères, notamment les domaines du développement de l'expertise judiciaire ; des systèmes d'information et de communication numérique dans le domaine juridique, le soutien aux activités législatives.

Le vendredi 28 juillet 2023, il a procédé avec le Vice-Ministre des Sciences et de l'Enseignement supérieur de la Russie, à la signature de deux (02) Mémorandums d'Entente entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la République du Mali et le Ministère des Sciences et de l'Enseignement supérieur de la Fédération de Russie. Ces deux textes ont pour objet le renforcement des rapports de coopération dans les domaines scientifique, technologique, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, notamment à travers des échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs, le transfert de technologies, ainsi que le partage d'informations scientifiques et technologiques.

Le même jour avec M. Maxim RESHETNIKOV, ministre du Développement économique de la Fédération de Russie, il a procédé à la signature d'un Mémorandum d'Entente entre le Ministère de l'Industrie et du Commerce de la République du Mali et le Ministère du Développement économique de la Fédération de Russie. Ce texte porte sur la création d'un Mécanisme de consultations sur la coopération dans les domaines économique, commercial et d'investissements. Il vise à promouvoir les relations commerciales entre les deux pays en facilitant, entre autres, l'échange d'informations concernant les opportunités économiques et d'investissements.

PAR SIKOU BAH
Info Matin



L'image de l'avocat et de sa profession : Les quatre vérités du bâtonnier à ses confrères !

A la clôture des états généraux du barreau du Mali, jeudi dernier 27 juillet 2023, le bâtonnier de l'ordre des avocats n'y est pas allé avec le dos de la cuillère avec ses confrères, qu'il invite à mieux se soucier de leur image et de celle de la corporation.

Après 48 heures de discussions sur les problèmes du Barreau, l'évidence est que la situation n'est pas reluisante et les avocats y ont une très grande part de responsabilité. Ils doivent se conformer aux règles de la profession.

Aussi, avertit le bâtonnier Traoré sous forme d'ultimatum, quiconque déshonore la profession répondra désormais de ses actes. Il prend l'engagement pour que l'accès à la corporation se fasse via l'organisation de concours propres.

En outre, déplore-t-il, le Barreau n'a pas d'argent pour assurer son fonctionnement et devrait disposer de ressources autonomes pour ce faire. Ce qui n'est guère le cas. Son autonomisation financière interpelle tous et, pour ce faire, les avocats doivent aller à l'Assurance maladie obligatoire et rendre la Carpa opérationnelle. Et Me Traoré d'inviter ses confrères à s'y inscrire. A ce jour, seul 168 avocats sur 305 ont formalisé leur inscription à la Caisse.

Au Burkina par exemple, la Carpa apporte au Barreau quelque 320 millions par an, a-t-il révélé.

C'est pourquoi dans une deuxième lettre circulaire, il accorde un délai de deux semaines à ses confrères pour formaliser leur adhésion. Faute de quoi, le Conseil de l'Ordre des avocats refusera ses services à tout avo-

cat qui n'y aura pas souscrit et «le Barreau prendra toutes les sanctions nécessaires». Après un long temps d'usage de la carotte, il est temps de recourir au bâton, a déclaré le premier responsable du Conseil de l'Ordre des Avocats du Mali.

Autre préoccupation exprimée par Me Traoré : le Barreau malien n'a toujours pas une Maison des avocats digne du nom et celle qui leur est destinée demeure en chantier depuis 15 ans, «malgré les promesses des gouvernements successifs».

A en croire le secrétaire général du Conseil de l'Ordre des Avocats, Me Souleymane Soumouera, les recommandations issues de ces états généraux seront traitées dans une démarche participative et inclusive avec le Secrétariat de l'Ordre et les différents panélistes. Quelques unes seront toutefois mises à la disposition du secrétariat, telles que l'archivage et la numérisation des documents historiques du Barreau, l'application stricte des principes de déontologie et éthique à tous les avocats, l'initiation des formations sur l'éthique et la déontologie, la fixation d'un message du Bâtonnier au début de l'année judiciaire, l'information des avocats des décisions du Conseil de discipline, la mise en place d'une structure de veille sur les cas de corruption au niveau de la justice et d'un observatoire sur les pratiques anormales au sein de la justice.



Le Bureau de l'Ordre des Avocats s'engage à travailler de manière méthodique sur les recommandations et les conclusions de ces états généraux.

Ils ont dit :

Me Fadia Dembélé, avocat

«Notre profession est victime de comportement»

L'image de l'avocat est tellement atteinte dans certains milieux que j'en suis personnellement gêné. Or, il suffit juste qu'il se conforme aux textes de la profession, à commencer par les textes nationaux, ensuite le règlement de l'Uémoa qui régit l'exercice de la profession d'avocats dans l'espace communautaire. Les débats ont permis de savoir ce qui n'a pas marché, ce qui doit changer, que faire pour se conformer à la législation communautaire, comment mettre fin aux pratiques malsaines.

Me Mohamed Goïta, avocat

«Je suis très satisfait...»

Ces états généraux sont une très grande première. Des thématiques intéressantes ont été débattues. Je pense que le Bâtonnier veillera à l'application stricte des mesures prises et que ce serait un début de solution aux défis auxquels nous sommes confrontés. Je suis très satisfait.

Soundié Koné, stagiaire
Le Challenger

INSP : Création d'un réseau de spécialistes en maladies pathogènes

Les rideaux sont tombés vendredi dernier sur une session de formation de 25 biologistes maliens sur les notions pré-analytique, analytique et post-analytique du séquençage de l'institut national de Santé Publique (INSP). Cet atelier qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du «projet de réponse aux différentes crises provoquées par la covid-19 au mali (rc3-mali)» visait la mise en place d'une surveillance moléculaire avancée.



La cérémonie de clôture de cette session était présidée par le représentant du MSDS, Abdelaye KEITA ; en présence du DG adjoint INRSP, Alamire TOURE ; du Représentant de la délégation de l'UE, Allaye B.DICKO ; de Mme Claire SAMBOU, de la Coordinatrice du Projet RC3-Mali, ainsi que du Porte-parole, des auditeurs, le Pr Amadou KONE.

L'objectif de cette session était de contribuer au renforcement du système national de surveillance moléculaire avancée au Mali. A travers cette rencontre, il s'agissait d'améliorer les capacités de l'INSP dans le dépistage, la recherche de variantes et la surveillance moléculaire avancée, sur la gestion des données de surveillance reposant sur le typage moléculaire, au niveau de l'élaboration des documents nationaux (stratégiques et opération-

nels) de surveillance moléculaire avancée;

Renforcer les capacités des agents de laboratoire en matière de surveillance moléculaire avancée sous forme de tutorat sur site à l'aide des méthodes et procédures développées.

Dans son allocution, Allaye B. DICKO, a rappelé que le Projet « Réponses aux différentes crises causées par le COVID-19 au Mali » (RC3 Mali), dont la convention de financement a été signée le 27 mars 2021, est financé par l'Union Européenne (UE) à hauteur de 2.450.851 euros. Ce projet d'une durée de 2 ans et demi (mars 2021 -sept. 2023), a pour objectif, dit-il, de contribuer à la mise en œuvre du plan de prévention et de riposte COVID-19 à travers un appui aux autorités maliennes. En effet, le système de labora-

toires de biologie médicale joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 au Mali.

Ainsi, il est important de continuer à renforcer les capacités du système de laboratoires de biologie médicale, ce qui implique la formation du personnel, l'acquisition d'équipements de pointe, la mise en place de protocoles standardisés et l'amélioration de la coordination avec d'autres laboratoires et structures de santé.

Pour appuyer le Ministère de la Santé et du Développement Social dans ce domaine, le Projet RC3 Mali, apporte cet appui conséquent au système de santé du pays à travers l'INSP. A l'entame de son propos, le représentant du ministre de la santé et de l'action sociale, Abdelaye KEITA, a remercié vivement la Délégation de l'Union Européenne au Mali pour les appuis multiformes au système de santé du Mali. Cet appui permettra, dit-il, d'obtenir un état des lieux complet afin de mieux définir les besoins au niveau des infrastructures, du personnel et capacités, de notre réseau de laboratoires ; de disposer des documents nationaux (stratégie opérationnels) de surveillance moléculaire avancée. Enfin, l'UE aide le Mali à développer et assimiler les outils opérationnels et intégrés de surveillance moléculaire avancée des maladies à potentiel épidémique.

L'occasion était bonne pour lui de saluer et remercier l'ensemble des partenaires du Projet dans cette lutte qui depuis l'avènement de la pandémie ne ménagent aucun effort pour la contenir, en attestent le nombre de cas et le taux de mortalité.

Il s'agit particulièrement de l'Unité de Recherche en Microbiologie Appliquée et Pharmacologie des substances naturelles du Bénin, dont les experts ont assuré la formation.

Par Abdoulaye OUATTARA
Info Matin



Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Mali : Ma constitution en 12 points

Dans le préambule, d'importants symboles trouvent leur place, notamment la référence à l'héritage des grands empires et royaumes, la lutte pour l'indépendance, la Révolution du 26 mars 1991 et la promotion des idéaux de la refondation portés par le Peuple malien.



Depuis plus d'une décennie, notre Patrie, le Mali, traverse une période particulièrement difficile de son histoire, sur fond de crise multidimensionnelle (sociopolitique et sécuritaire). Cependant cette situation de crise lui a offert, en matière de gestion étatique, des opportunités pour apprécier les grandes questions politiques, institutionnelles et/ou géostratégiques, en termes d'enjeux et de défis majeurs à relever.

Fort des faits constatés et des enseignements y afférents, le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Son Excellence le Colonel Assimi GOÏTA, a instruit le Gouvernement

d'entreprendre un processus de Refondation de la Nation. C'est ainsi que les Assises nationales de la Refondation (ANR) se sont tenues sur toute l'étendue du territoire national (dans les Communes, les Cercles, les Régions, ainsi qu'au niveau des Maliens établis à l'Extérieur), comme cadres privilégiés d'expression des vœux souverains du Peuple malien.

Après un diagnostic sans complaisance de l'Etat de la Nation, notamment lors de la phase nationale des ANR, tenues à Bamako, du 27 au 30 décembre 2021, sous la Haute présidence du Président de la Transition,

Chef de l'Etat, plusieurs résolutions concernant les questions politiques, institutionnelles et de gouvernance ont été prises, au nombre desquelles « élaborer une nouvelle constitution ».

En effet, la Constitution du 25 février 1992 a montré ses limites. Par conséquent, la majorité des maliens ont manifesté leur volonté de refonder le Mali en profondeur. Le présent projet de Constitution matérialise cette aspiration commune du Peuple malien (...).

Dans l'ensemble, le projet de nouvelle Constitution marque un compromis entre l'enracinement culturel, l'ouverture religieuse et l'affirmation identitaire. Le contenu du préambule est d'autant plus important qu'elle se voit accorder la même valeur que l'ensemble du texte, dont les articles s'interprètent les uns par rapport aux autres.

Dans le préambule, d'importants symboles trouvent leur place, notamment la référence à l'héritage des grands empires et royaumes, la lutte pour l'indépendance, la Révolution du 26 mars 1991 et la promotion des idéaux de la refondation portés par le Peuple malien.

Cette Constitution consacre l'essentiel des droits humains protégés dans les conventions internationales et les grandes démocraties, ainsi que la parité en matière électorale et les droits des femmes affirmés depuis l'indépendance. C'est pourquoi, elle a été, en tant que loi fondamentale, saluée par la plupart des observateurs avisés, pour les solides garanties démocratiques qu'elle procure en matière de fonctionnement des pouvoirs politiques et de la justice, à l'instar de la protection des libertés et des droits

humains.

Aussi, la nouvelle Constitution regorge de plusieurs vertus, comme le principe d'égalité entre les citoyens, la valorisation des droits des femmes, la garantie des droits et libertés individuels, des droits collectifs, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, la protection des droits de l'enfant, sans discrimination en fonction de la situation familiale, et des droits des personnes vivant avec un handicap.

Enfin, un élément non négligeable pour la protection des droits et libertés, la Constitution reconnaît aux conventions internationales approuvées par le pouvoir législatif une valeur certes infra-constitutionnelle, mais supra-législative. Généralement, chacun de ses chapitres illustre un compromis entre différentes couches et tendances de la société.

Point 1 : L'Interdiction des discriminations entre les maliens basées sur l'ethnie et la religion.

Se référant à la richesse et aux valeurs culturelles endogènes du Mali, sur lesquelles ont été bâtis les grands empires et royaumes, le projet de nouvelle Constitution a fait de la réconciliation nationale, un levier très important de la cohésion sociale, gage de stabilité institutionnelle et de développement durable. Le préambule et les premières dispositions du texte fondamental garantissent l'égalité de tous les maliens, en droits et en devoirs, depuis la naissance, sans distinction d'origine sociale, de région, de couleur, de langue, de race, d'ethnie, de sexe, de religion ou d'opinion politique (article 1er). Le Projet de Constitution fait une innovation fondamentale, en ajoutant à la liste des fondements de discrimination prohibée, l'ethnie et la région. Concrètement, les ethnies au Mali, se valent, comme c'est le cas des différentes régions du pays, elles

sont égales. En conséquence, aucune discrimination ne peut être fondée ni sur l'ethnie, ni sur la région de provenance.

Le Projet de Constitution réaffirme le caractère sacré et inviolable de la personne humaine (article

2). Ces dispositions constituent des mesures de prévention et de lutte contre certaines pratiques sociales révolues, à l'instar de l'esclavage par ascendance (article 4), le trafic d'enfants et l'extrémisme religieux fondé sur la haine et le refus de l'autre, avec son cortège de crimes organisés (article 3).

Point 2 : La garantie des libertés religieuses.

De l'indépendance à nos jours, la forme républicaine et laïque de l'Etat a toujours été une constante au Mali. La laïcité ne s'oppose pas à la religion et aux croyances. Chacun est libre de pratiquer sa religion, car la foi est une caractéristique fondamentale de la culture malienne.

Ainsi, la coexistence des religions et celle des croyances a toujours servi de ciment entre les communautés. C'est pourquoi, la laïcité de l'Etat est réaffirmée dans le projet de Constitution comme le principal socle de la cohésion sociale et du vivre ensemble, fondés sur la tolérance, le dialogue et la compréhension mutuelle (article 32). A cet égard, elle ne peut faire l'objet de révision.

Point 3 : L'Officialisation des langues nationales.

Dans le cadre de l'affirmation de notre souveraineté et de la valorisation de notre héritage culturel, les langues nationales sont désormais les langues officielles du Mali. Le français est la langue de travail (article 31). Ce projet de Constitution offre la possibilité d'adopter toute autre langue comme langue de travail.

Point 4 : La Défense de la Patrie et le volontariat dans l'armée

1. a) La défense de la patrie :

La défense de la patrie est un devoir pour tout citoyen. Dans ce cadre, la Constitution du 25 février 1992 ne fait pas référence à la mobilisation des citoyens. Par contre, ce projet de Constitution permet la mobilisation de tous les citoyens âgés de 18 ans au moins, aux côtés des Forces armées et de sécurité, pour la défense de la Patrie (article 24).

Le Président de la République peut ordonner la mobilisation générale et déterminer les modalités de participation des citoyens à la défense de la Patrie, lorsque la situation sécuritaire l'exige (article 63). En effet, malgré la militarisation de la Police et la redynamisation du Service National des Jeunes (SNJ), les effectifs pour la sécurisation du territoire demeurent insuffisants. Cette mobilisation est toutefois fondée sur le volontariat.

1. b) La mobilisation générale et le recrutement dans l'armée sont fondés sur le volontariat: La mobilisation générale prévue aux articles 24 et 63, en matière de défense de la Patrie, est un acte particulier, voire exceptionnel, ne remettant pas en cause le principe de recrutement volontaire dans l'Armée, suivant des critères d'aptitude définis. Le volontariat demeure la règle et procède de la forme républicaine des Forces armées et de sécurité, consacrée par le présent projet de Constitution qui, en son article 90, dispose : «Les forces armées et de sécurité sont au service de la Nation .Elles sont républicaines, apolitiques et soumises à l'autorité politique ».

A cet égard, le volontariat pour le recrutement dans l'Armée, au-delà des aptitudes psychophysiques, est basé sur le sens de l'engagement patriotique, du sacrifice et du don de soi, au service de la Nation malienne. Par conséquent, l'Etat veille à ce que les Forces armées et de sécurité disposent



en permanence de capacités en ressources humaines et matérielles nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, sur la base de planifications, à travers des lois de programmation (article 93).

A noter que, être mobilisé aux côtés des forces armées et de sécurité, ne veut pas forcément dire prendre les armes, mais rendre service à son pays, d'une manière ou d'une autre, par des devoirs citoyens nécessaires à l'accomplissement efficient et efficace des missions des Forces de défense et de sécurité (action civique, soutien aux déplacés, situation d'urgence, etc.).

Point 5 : Les Principes directeurs de l'action publique.

La Constitution de 1992 ne donne aucune directive par rapport à l'orientation de l'action publique. Ce projet de Constitution fait

une innovation majeure en disposant que : « L'action publique est guidée par les principes fondés sur le respect de la souveraineté de l'Etat, les choix souverains du Peuple et la défense de ses intérêts » (article 34).

Ces principes directeurs permettent au Peuple de suivre les actions gouvernementales et de s'assurer qu'elles correspondent à ses intérêts. Par exemple, l'Etat dispose du droit souverain sur les richesses et les ressources naturelles situées sur son territoire. L'exploitation de ces richesses et ressources naturelles doit être assurée dans le respect des règles de protection de l'environnement et dans l'intérêt des générations présentes et futures (article 42).

Point 6: L'Interdiction de la double nationalité pour les candidats à l'élection présidentielle.

La magistrature suprême est fortement liée à la vie de la Nation. Elire comme Président de la République du Mali, un citoyen d'un autre pays peut être dangereux pour l'Institution et la Nation, aux plans juridique et sociopolitique.

Une fois élue, cette personne peut ne pas accepter de renoncer à sa seconde nationalité. Même en l'acceptant, la procédure y afférente est souvent très longue. Cela peut constituer un blocage pour l'investiture.

Pour ces motifs, entre autres, la nouvelle Constitution précise que « Tout candidat aux fonctions de Président de la République doit être de nationalité malienne d'origine et ne posséder aucune autre nationalité à la date de dépôt de la candidature. Il doit jouir de tous ses droits civils et politiques, être de bonne moralité et de grande probité » (article 46).

Point 7 : L'Équilibre des pouvoirs.

Dans le cadre de l'équilibre des pouvoirs exécutif et législatif, le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée nationale (article 69) et le Parlement peut destituer le Président de la République (article 73). Le pouvoir du Président de la République lui permettant de dissoudre l'Assemblée nationale a des limites. Notamment :

La dissolution n'est possible qu'après les douze premiers mois suivant l'élection des députés ;

Après la dissolution, de nouvelles élections législatives doivent être organisées deux (2) mois au moins et quatre (4) mois au plus ;

Une fois les députés élus, il est impossible de procéder à une nouvelle dissolution dans l'année qui suit ces élections;

Au cas où les élections ne sont pas organisées dans les délais prévus par la Constitution, l'Assemblée nationale est rétablie dans ses fonctions.

De même que le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée nationale, le Parlement réuni en Congrès extraordinaire, sous la présidence du Président de la Cour suprême, peut procéder à la destitution du Président de la République, pour haute trahison. La haute trahison est constatée, quand le Président viole son serment.

Dans la pratique, la motion de destitution est initiée par l'une des chambres du Parlement. Les deux chambres se réunissent en congrès extraordinaire pour la destitution du Président de la République. La destitution ne peut être prononcée qu'à la majorité des 3/4 des membres du Congrès.

Point 8 : Le Réaménagement des institutions de la République.

Le Projet de Constitution procède à un réaménagement des institutions de la République. La Haute Cour de justice et le Haut Conseil des collectivités territoriales ont été supprimés. Le Sénat et la Cour des comptes ont été créés. Le Conseil économique social et culturel s'occupe désormais des questions environnementales (article 164).

Le Parlement comporte deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat (article 95). Cette innovation capitale émane de l'Article 6 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. La création du Sénat répond aux besoins de représentativité des autorités et légitimités traditionnelles dans les institutions de l'Etat.

Le pouvoir judiciaire a, lui aussi, été bonifié par la création de la Cour des comptes. Cette Cour est la juridiction supérieure des finances publiques et l'institution supérieure de contrôle des finances publiques (article 156). Elle remplace la Section des comptes de la Cour suprême. Après la cérémonie d'investiture et dans un délai de sept (7) jours, le Président de la République remet la déclaration écrite de ses biens au Président de la Cour des comptes.

Les membres du Gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Sénat remettent au Président de la Cour des comptes les déclarations écrites de leurs biens dans un délai maximum de trente (30) jours après leur installation officielle.

Le Président de la Cour des comptes informe l'opinion nationale de l'accomplissement de la formalité de la déclaration des biens et de leurs mises à jour.

La Cour des comptes vérifie les comptes des partis politiques.

La création de cette Cour contribue à la lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite, le blanchiment d'argent et le détournement de deniers publics.

Point 9 : L'encadrement de la vie politique et des parlementaires.

Le Président de la République, les Présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique, social, environnemental et culturel peuvent, tous, être destitués.

La responsabilité du Président de la République peut être engagée pour des faits qualifiés de haute trahison (article 73). Aussi, il est désormais pénalement responsable, devant les juridictions de droit commun, des crimes et délits commis en dehors de l'exercice de ses fonctions (article 74).

Les membres du Gouvernement sont pénalement responsables des crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions (article 82).

Le champ d'action de l'immunité des parlementaires a été fortement réduit suite aux abus et dérives constatés. Ainsi, « les députés et les sénateurs ne bénéficient de l'immunité parlementaire que dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions » (article 103).

Le projet de Constitution met fin au nomadisme politique. Pour la quiétude du climat social et l'équilibre politique, toute adhésion à un autre parti politique ou une autre organisation, en cours de mandat, est considérée comme une démission (article 106), avec ou sans notification écrite, et entraîne la déchéance de la personne intéressée.

Point 10: L'Indépendance du pouvoir judiciaire.

La justice est rendue au nom du Peuple.

De ce fait, le Peuple doit être représenté au niveau de l'instance de prise de décision qu'est le Conseil supérieur de la magistrature. Cette préoccupation est prise en compte dans le projet de Constitution (article 137).



Aussi, la possibilité est donnée aux justiciables de saisir directement le Conseil supérieur de la magistrature et indirectement la Cour constitutionnelle via la Cour suprême (articles 136 et 153).

Point 11 : L'Institutionnalisation du statut des autorités et légitimités traditionnelles.

La crise multidimensionnelle que le Mali traverse depuis 2012, a révélé le rôle vital joué par les autorités et légitimités traditionnelles. Elles sont les gardiennes de nos valeurs sociétales et les symboles vivants de la dignité, de l'engagement, de la cohésion sociale, du patriotisme et du vivre ensemble. Par conséquent, le projet de Constitution les a institutionnalisées, en tant que sénateurs (article 97). Ce qui représente une innovation majeure.

Point 12: Les Maliens établis à l'Extérieur

L'une des grandes innovations du projet de nouvelle Constitution est la représentation des Maliens établis à l'Extérieur au sein de deux (2) institutions de la République : le Parlement et le Conseil économique, social, environnemental et culturel. Ils sont représentés dans les deux chambres du Parlement, à savoir l'Assemblée nationale (article 96) et le Sénat (article 97), ainsi que dans le Conseil économique, social, environnemental et culturel (article 168).

Cette représentation répond au souci, longtemps exprimé, par les millions de maliens de la Diaspora, de faire entendre leurs voix, pour la prise en compte de leurs préoccupations légitimes au niveau des instances de prise de décisions nationales. Ce souci est concrétisé

dans le Projet de Constitution. L'innovation est de taille car, si dans la Constitution en vigueur, ils sont représentés dans le Haut Conseil des Collectivités territoriales, cette institution n'a pas le même statut que le Sénat. De plus, ils n'étaient point représentés dans l'Assemblée nationale. Désormais, ils sont éligibles pour être des Députés, des Sénateurs et des Conseillers de la République.

Cette grande innovation soutiendra fortement les actions des pouvoirs publics auprès des structures et organes de dialogue social, et contribuera par conséquent à l'apaisement du climat social.

Source: L'Aube- Mali

Mali : Vers un changement de modèle politique et civilisationnel ?

C'est une des nombreuses recommandations faites par Me Mountaga Tall, lors de sa présentation de vœux à la Communauté musulmane, à l'occasion du Nouvel an islamique



Où en est aujourd'hui la menace djihadiste au Mali et comment expliquer l'influence du djihadisme dans ce pays ?

N. Normand : La menace djihadiste n'a pu se développer au Mali, principalement à partir de 2012, qu'à la suite de l'incapacité de l'État malien à administrer son vaste territoire enclavé, à s'intégrer dans l'économie internationale et à développer un modèle politique inclusif. L'absence de perspectives de la majorité de la jeunesse rurale en croissance démographique très rapide est le terreau du djihadisme.

Parallèlement, les ressources agricoles qu'exploite la majorité de la population ont diminué car le Sahara s'est étendu. En cin-

quante ans, les isohyètes de 200 millimètres de pluie ont avancé de 250 kilomètres vers le sud, tandis que la population triplait au Mali comme dans le reste du Sahel. Ces facteurs tendent les relations entre pasteurs nomades du Nord et agriculteurs sédentaires plus au sud, provoquant des affrontements armés au centre du Mali.

Sans police ni justice adaptées, faute de services publics de base et de formation, de nombreux jeunes désœuvrés ont rejoint des groupes armés, d'abord dans le Nord, puis au Centre et désormais sur la majorité du territoire du Mali. Cette menace s'est ensuite diffusée au Burkina Faso et au Niger à partir de 2015. Il s'agit d'une dynamique qui ne parvient pas à être freinée.

Le débordement de la guerre civile algérienne a provoqué en 2000, dans le Nord du Mali, l'arrivée de djihadistes algériens du GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat)—devenu AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique) en 2007. Les autorités maliennes n'ont rien fait pour combattre ce noyau djihadiste algérien qui s'est enraciné, notamment par des mariages locaux, dans le Nord du Mali. AQMI a prospéré grâce aux rançons payées (environ 150 millions d'euros) pour les prises d'otages occidentaux. Ces ressources ont été utilisées pour recruter et armer de jeunes combattants. Puis le débordement de la crise libyenne en 2011 a ramené aussi dans le Nord du Mali des Touaregs armés émigrés qui ont relancé une rébellion séparatiste de la région de Kidal (la quatrième depuis l'indépendance, dirigée par

le MNLA, Mouvement national pour la libération de l'Azawad). Des rivalités ont suscité l'apparition de deux mouvements djihadistes locaux : Ansar Dine, dirigé par Iyad Ag Ghali (un leader touareg converti à l'islamisme tabligh), et le MUJAO (Mouvement pour l'unicité du djihad en Afrique de l'Ouest).

En janvier 2013, l'armée française a été appelée par les autorités de transition à Bamako (après un coup d'État en 2012), pour mettre fin à la sécession du Nord du pays, occupé par les groupes djihadistes (opération « Serval »). En 2014, le président François Hollande a décidé de prolonger la lutte anti-djihadiste en engageant l'armée française au Mali et au Sahel (opération « Barkhane »).

Par ailleurs, l'accord d'Alger signé en 2015 pour assurer la réconciliation avec les groupes armés non djihadistes mais séparatistes du Nord du Mali est resté bloqué,

avec les risques sécuritaires et d'intégrité territoriale que cela implique. Les milices signataires, dominées par des minorités touarègues et arabes, ont constitué une sorte d'armée parallèle au nord et paraissent de connivence avec une partie des djihadistes.

Comment expliquer cette spirale de violence et la diffusion du djihadisme dans le pays ?

La lutte armée n'a pas empêché le développement de ces deux phénomènes en raison de la radicalisation d'une jeunesse désœuvrée, sans formation et à l'avenir bouché, qui rejoint de gré ou de force l'insurrection. Les chefs djihadistes offrent des emplois et des perspectives. Leur discours révolutionnaire explique la misère locale par la corruption, l'occidentalisation et l'impiété de l'État malien. Ils promettent une solution par le djihad visant à établir un autre modèle civilisation-

nel inspiré du salafisme radical.

Aux mouvements initiaux affiliés à Al-Qaïda s'est ajouté depuis 2016 l'EIGS (État islamique au Grand Sahara, issu principalement de l'ancien MUJAO), affilié à Daech. En réaction, les groupes affiliés à Al-Qaïda se sont fédérés en 2017 sous le nom de JNIM (ou GSIM, Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans), dirigé par Iyad Ag Ghali, mais étendu au centre du Mali grâce à la Katiba Macina dirigée par le prédicateur peul Amadou Koufa. Si le JNIM est plus pragmatique, recherchant un soutien des populations locales et proposant une administration alternative à l'État malien, l'EIGS est plus radical et brutal, s'imposant par la terreur et appliquant la charia avec ses châtiments corporels (dont les amputations et lapidations).

areion24.news



Infidélité dans le mariage : Est-ce que changer de carte SIM est la solution ?



En général, les femmes maliennes changent de numéro de téléphone après le mariage à la demande de leur conjoint. Pour la plupart des hommes, cette pratique est un moyen redoutable de rompre avec les anciens petits amis de la femme et de favoriser la stabilité et le calme au sein du couple.

L'une des principales raisons pour lesquelles de nombreux hommes maliens choisissent de changer le numéro de téléphone de leur femme après le mariage est de créer un foyer stable et calme, sans soupçons ni infidélité. Ils sont conscients du fait que leur partenaire a eu des relations avec d'autres hommes par le passé. Les partisans de cette pratique ont souvent le sentiment que la tranquillité de leur foyer est menacée. Pour eux, le seul

moyen de couper tout contact avec l'ancien petit ami de la femme est de changer son numéro de téléphone.

L'infidélité est l'une des causes d'incompréhension dans plusieurs couples maliens, selon Abdoulaye Koné. "Ce sont les ex qui posent de vrais problèmes. Comme on a tendance à entendre 'Bamako Kanou te saa'. Craignant l'infidélité, j'ai changé le numéro de téléphone de ma femme pour que les anciens partenaires et autres prétendants la perdent de vue", tente-t-il de se justifier.

Si notre précédent interlocuteur considère le changement de carte SIM comme le seul moyen de couper tout lien avec les anciens petits amis de sa bien-aimée, Modibo Samaké, de son côté, émet un avis différent. "Il

faut d'abord comprendre qu'une femme qui souhaite être infidèle le sera. Ce n'est pas le fait de changer son numéro qui peut changer quelque chose. Parce que la femme est un être qui obtient et fait toujours ce qu'elle veut, peu importe les obstacles".

Sur le sujet actuel, certaines femmes comme Hawa Traoré soutiennent les hommes qui pratiquent cela. Selon elle, la jeunesse et le mariage sont deux étapes différentes dans la vie d'une jeune fille. "Je crois que c'est bien de changer de numéro une fois mariée. Parfois, il y a des personnes de mauvaise intention qui te harcèlent en t'envoyant des messages ou en t'appelant continuellement. Tout cela pour semer la zizanie au sein de ton couple", soutient la jeune mariée qui a elle aussi changé de numéro.

De son côté, Fatoumata Traoré, commerçante, témoigne qu'elle n'a pas cédé à la requête de son mari. "Je ne pouvais quand même pas perdre tous mes contacts. En tant que commerçante, perdre mes contacts serait perdre mes clients et donc la faillite de mon entreprise. De plus, je me suis mariée assez mature et je sais comment gérer les choses".

Selon les valeurs sociétales maliennes, la femme doit obéissance et respect à son mari. Ce qui fait que certaines femmes sont souvent contraintes de changer de numéro de téléphone simplement pour satisfaire leur mari. Cependant, une question demeure : est-ce que changer de carte SIM est réellement la solution pour mettre fin à l'infidélité au sein des couples maliens ?

Siguéta Salimata DEMBELE

Tunisie : Gims annule son concert pour plaider la cause des migrants



Gims annule son concert en Tunisie pour protester contre la détresse extrême des migrants

L'ONU a demandé des solutions urgentes pour sauver les centaines de réfugiés et de migrants bloqués depuis plusieurs semaines en Tunisie dans des conditions désastreuses.

Le rappeur Gims a annoncé l'annulation de son concert prévu le 11 août en Tunisie, à Djerba, afin de protester contre la détresse insoutenable dans laquelle se trouvent les migrants coincés entre la Tunisie et la Libye. "Des enfants, des femmes, des hommes, expulsés de la Tunisie vers la Libye, vivent

dans des conditions inhumaines", a écrit le rappeur sur son compte Instagram. "Je ne peux maintenir ma venue en Tunisie, prévue le 11 août prochain", ajoute-t-il. "Je ne sais pas où sont les solutions. Mais cette détresse extrême est insoutenable".

Jeudi, l'ONU a demandé des solutions urgentes pour sauver les centaines de réfugiés et de migrants bloqués depuis plusieurs semaines dans des conditions désastreuses près des frontières de la Tunisie avec la Libye et l'Algérie.

Beaucoup de ces migrants africains ont été chassés de la ville tunisienne de Sfax

(Centre-Est), le principal point de départ pour l'émigration clandestine vers l'Europe, à la suite d'affrontements ayant coûté la vie à un Tunisien le 3 juillet.

Ces personnes ont été acheminées et abandonnées – selon des ONG – dans des zones inhospitalières près de la Libye (Est) et de l'Algérie (Ouest). Ces migrants sont coincés dans le désert, confrontés à une chaleur extrême et sans accès à un abri, à de la nourriture ou à de l'eau, ont alerté les agences de l'ONU pour les réfugiés et les migrants, relevant que des informations font état de morts.

■ Binadjan Dumbia

Sénégal : Sonko en prison, son parti dissous et le pays en ébullition !



Depuis hier, des violences ont éclaté au Sénégal. La cause en est un mandat de dépôt à l'encontre de la figure emblématique et opposante à Macky Sall, Ousmane Sonko. Depuis sa prison, il apprend la dissolution de son parti, le PASTEF. La ville est en ébullition et les craintes d'une délégitimation de manifestants de son parti depuis son arrestation deviennent une évidence. Le pays est sous haute tension.

Plus tôt dans la journée du lundi 31 juillet 2023, Ousmane Sonko, candidat à l'élection présidentielle de 2024, a été inculpé par un juge qui a ordonné sa mise en détention, notamment pour "appels à l'insurrection et complot" contre l'État, selon l'un de ses avocats. Le même jour, un document signé du Ministre de l'Intérieur, Antoine Felix Abdo-

oulaye Diome, annonce la dissolution du "Patriotes du Sénégal pour le Travail, l'Éthique et la Fraternité" (PASTEF), enregistré sous le récépissé n°17226/MINTSP/DGAT/DLP du 06 février 2015.

"Le parti politique PASTEF, à travers ses dirigeants et ses instances, a fréquemment appelé ses partisans à des mouvements insurrectionnels, ce qui a entraîné de lourdes conséquences, incluant de nombreuses pertes en vies humaines, de nombreux blessés, ainsi que des actes de saccage et de pillage de biens publics et privés. Les derniers en date sont les graves troubles à l'ordre public enregistrés au cours de la première semaine du mois de juin 2023, après ceux du mois de mars 2021.

Suite à ces événements, qui constituent un sérieux et permanent manquement aux obligations des partis politiques et conformément aux dispositions de l'article 4 de la Constitution et de l'article 4 de la loi n° 81-17 du 06 mai 1981 relative aux partis politiques, modifiée par la loi n° 89-36 du 12 octobre 1989, le parti politique PASTEF est dissous par décret n° 2023-1407 du 31 juillet 2023", lit-on dans cette lettre du ministre de l'Intérieur.

La conséquence de cette décision est que "les biens du parti dissous seront liquidés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur".

Rappelons que l'opposant au président Macky Sall a été placé en garde à vue. Il

avait été condamné à deux ans de prison ferme pour "corruption de la jeunesse" le 1er juin. Le ministère de la justice avait fait savoir que son interpellation pouvait intervenir "aussitôt la décision [de justice] disponible". Depuis cette condamnation, le pays est en ébullition, et le ministère de la justice avait fait savoir que son interpellation pouvait intervenir "aussitôt la décision [de justice] disponible». Vendredi 28 juillet, l'opposant Ousmane Sonko a été incarcéré de manière surprenante dans une nouvelle affaire. Selon le procureur de la République, Abdou Karim Diop, qui s'est exprimé devant la presse le samedi, Ousmane Sonko est désormais poursuivi pour "appel à l'insurrection", "association de malfaiteurs", "atteinte à la sûreté de l'État", "association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste", "complot contre l'autorité de l'État", "actes visant à compromettre la sécurité publique et à créer des troubles politiques graves" et "vol",

pour des faits commis entre mars 2021 et juin 2023.

"Toutes ces procédures que nous avons énoncées, qui ont causé des dégâts inestimables ainsi que plus d'une quarantaine de morts, convergent inéluctablement vers Ousmane Sonko", a expliqué le procureur.

Selon le porte-parole du parti de l'opposant, El Malick Ndiaye, M. Sonko était en train d'être entendu par le juge en vue d'une inculpation avant d'être placé sous mandat de dépôt samedi en fin de journée. "On essaiera de lui mettre sur le dos tous les événements qui se sont produits depuis les deux dernières années", a dénoncé Demba Ciré Bathily, le porte-parole du collectif des avocats de M. Sonko.

La coalition d'opposition Yewwi Askan Wi ("libérer le peuple") a dénoncé une "énième

dérive" du pouvoir, tandis que le Pastef, le parti d'Ousmane Sonko, parle "d'acharnement" et de continuité du projet de Macky Sall visant à "empêcher leur leader d'être candidat à la présidentielle de 2024". Chacune de ces affaires judiciaires fait peser sur l'opposant le risque d'être déclaré inéligible. Déjà condamné dans l'affaire Adj Sarr et dans un dossier de diffamation contre le ministre du tourisme, M. Sonko risque d'être écarté de la course à la magistrature suprême. À sept mois du scrutin, les autorités judiciaires n'ont pas encore clarifié publiquement sa situation.

Depuis lundi matin, le pays est en proie à de violentes manifestations, avec des routes bloquées et des maisons incendiées. À qui profite cette situation ?

■ Binadjan Doumbia



Nid des aiglons : Tamboura livré à ses ennemis ?



Deux semaines après la Can U23, les médias guinéens accusent l'attaquant malien Alhassane Tamboura d'avoir usurpé une identité.

Si le Mali et la Guinée sont deux poumons d'un même corps, Alhassane Tamboura en est le cœur en ce moment.

En effet, ce week-end, plusieurs médias guinéens ont publié des articles sur l'attaquant malien, ancien joueur du Club Olympique de Coyah (COC), affirmant qu'il aurait changé d'identité pour participer à des compétitions pour lesquelles il n'est pas éligible.

Il affirme que sa licence, qui lui avait permis de jouer pour le SOAR (aujourd'hui COC)

en Guinée, mentionne sa date de naissance comme étant le 19 juin 2000 à Bamako. Mais sur son passeport, le document qu'il a utilisé pour jouer à la CAN U-23, sa date de naissance est le 29 juin 2001.



Cela laisse penser que l'attaquant malien a diminué son âge d'un an

Il demande également à la Fédération guinéenne de football de prendre les mesures nécessaires pour disqualifier le Mali et permettre à la Guinée d'accéder aux Jeux olympiques de Paris sans jouer les barrages.

Cependant, il est bon de savoir qu'après ses débuts en équipe nationale, Alhassane Tamboura, comme la plupart des aiglons, a séduit plusieurs clubs européens et asiatiques, notamment en Belgique, en Israël et aux Émirats arabes.

L'aiglon a choisi de rejoindre le Alkhorfakfc, un club de première division à Dubaï, mais il est entré en conflit avec son agent qui voulait le voir dans un club belge, probablement en raison d'une offre plus lucrative.

Selon les informations, depuis sa signature avec les Arabes, l'agent de l'attaquant Abdoul Mbaye utilise tous les moyens pour l'intimider, voire le menacer de mettre fin à sa carrière.

Curieusement, au même moment où il reçoit des menaces de son agent, des journalistes guinéens commencent à attaquer le joueur.

Tout porte à croire qu'il s'agit d'une manœuvre de ces hommes de médias et de l'agent Mbaye.

Un groupe veut clairement nuire à Tamboura, tandis que l'autre cherche à obtenir une qualification administrative pour leur pays aux Jeux olympiques de Paris.

Cependant, l'objectif risque d'échouer si la licence qui circule sur les réseaux sociaux mentionne que le joueur est né le 19 juin

2000, alors que le document de libération donné par l'académie COC lors de la signature de son premier contrat indique clairement qu'Alhassane Tamboura est né le 29 juin 2001.

D'où vient donc cette licence ? Certainement pas du Club Olympique de Coyah.

Il est à noter que pour l'instant, ni la Fédération guinéenne de football ni celle du Mali n'ont réagi à cette affaire.

Aichatou Sanogo



République de Guinée
Travail-Justice-Solidarité

Club Olympique de Coyah

Preuve signée par l'ancien club qu'il n'y a pas de TPO des droits économiques du Joueur

Nom complet du joueur : **Tamboura Alhassane**
Date de naissance : **29 Juin 2001**
Nationalité : **Malienne**

En signant ce document, je confirme que mon club n'a pas conclu d'accord avec une tierce partie (définie comme toute autre partie que les deux clubs transférant le joueur ou tout club précédent auprès duquel le joueur a été enregistré) en ce qui concerne le nom susmentionné en matières droits économiques du joueur.

Facebook Vive Les Aigles du Mali

Fait à Conakry, le 19 Septembre 2019

Secrétaire Général



Sylla Abdourahmane



Bélier (21 mars - 19 avril)

La routine au travail vous ira très bien. Vous pourrez accomplir des tâches en pensant à autre chose, d'autant plus que des tensions dans votre activité vous useront moralement. Vous devez vous détacher mentalement d'un stress qui ne sera pas le vôtre.

Le refus d'un prêt ou d'un découvert risquera de faire capoter votre projet. Vous devrez trouver un plan B, mais en cette période estivale, vous ne trouverez pas grand monde pour fixer un rendez-vous financier. Vous ferez tout pour obtenir un délai.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous aurez bien moins la cote qu'hier ! Mars opposé à la Lune vous rend impatient et renforce les mauvais aspects du carré à Uranus. Inutile de vous énerver après les autres, surtout pour une erreur ou un oubli que vous avez vous-même commis.

Inutile de chercher à révolutionner vos finances aujourd'hui, ça ne donnera rien. Le mieux est de faire avec ce que vous avez, les opérations financières nouvelles seront bien trop risquées. Souvenez-vous qu'il vaut toujours mieux tenir que courir...



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Une nouvelle orientation professionnelle pourrait vous intéresser. Acceptez toutes les pistes de réflexion que l'on vous présente. Un entretien avec un collègue chevronné peut vous apporter un éclairage appréciable et susciter un déclic dans la carrière.

Le salaire s'envole dans différentes dépenses. Vous réalisez combien votre générosité cause un déséquilibre financier. Vous espérez obtenir un meilleur salaire à l'avenir pour retrouver une aisance matérielle. En attendant, la prudence est de mise.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Les discussions que vous aurez achopperont sur des questions d'organisations et de répartitions des rôles. Vous ne vous efforcerez plus de manager les susceptibilités. Vous ne craignez plus de déranger l'ordre établi ni de bousculer les idées.

Il ne sera pas question de flamber votre argent. Placer des euros sans être certain de récolter au moins votre mise vous semblera un pari trop risqué. Et comme vous n'aurez pas l'esprit joueur, tenter votre chance en investissant peu vous ennuiera.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous devez ralentir la cadence, car on vous demande de fournir beaucoup de choses en un minimum de temps et cela vous impose des délais de travail trop courts. Du stress est inévitable et il ne favorise guère une bonne productivité professionnelle.

Il est conseillé de ne pas trop craquer devant les articles désirés. Vous pourriez passer la journée à fantasmer et à finalement cesser d'acquiescer plusieurs articles. Vos achats compulsifs commencent à se calmer pour adopter une sagesse nécessaire.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous ne ménagerez pas vos efforts ce mercredi et vous serez capable de traiter un bon nombre de tâches en un temps record. Ce sera l'occasion de rattraper le retard accumulé et même de prendre de l'avance sur un dossier important qui vous a été confié.

L'état de vos comptes ne réclame pas votre attention. Prudent et bon gestionnaire, vous avez parfaitement géré vos finances jusque-là, vous avez une vue nette de votre budget et rien ne va venir perturber cet équilibre. Vous pouvez tranquillement occuper votre temps à d'autres domaines.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous pourriez perdre patience et ne pas laisser passer une chance. Une opportunité se présente et vous donne l'occasion de changer de service ou de fonction. Un remplacement soudain et débouchant sur du long terme peut incarner cette chance inattendue.

La prudence est encore conseillée, vous ne pouvez pas vous offrir des loisirs comme bon vous semble, par crainte plutôt que par manque de fonds. La stabilité matérielle est pourtant présente, mais vous avancez avec des craintes de manquer de trésorerie.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous tirerez un bilan positif des actions menées jusqu'ici. Vous occuperez le terrain en maîtrisant votre sujet et en prenant des initiatives efficaces. Vous parierez sur de bonnes relations professionnelles pour transmettre vos idées sans les imposer.

Que vous soyez chez vous ou sur un lieu de villégiature, vous aurez des frais que vous n'aurez pas comptés dans la gestion de votre budget. En voyant le montant qui vous semblera astronomique, vous regretterez votre insouciance financière de la veille.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Ne tendez pas le bâton pour vous faire battre ! Éloignez-vous des ragots, tournez votre langue sept fois dans votre bouche avant de vous exprimer, car la configuration astrale ne plaide pas en faveur d'une communication positive !

Vos finances sont attaquées par plusieurs dissonances astrales. Il est essentiel que vous gardiez un œil bien ouvert sur vos dépenses. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut vous engager dans une affaire financière. Ne signez rien !



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Même si tout n'avance pas comme vous le voulez, vous aurez l'endurance et la volonté de ne pas relâcher vos efforts. Cette attitude pourrait s'avérer payante si vous cherchez un emploi. Les recruteurs apprécieront votre détermination et votre engagement.

Ne prenez pas de risques aujourd'hui. La Lune trouble Pluton et pourrait fausser votre jugement. Vous manquez d'intuition et vous lancez dans une opération financière des plus hasardeuses. Avant de foncer, n'hésitez pas à vous faire conseiller par un professionnel de confiance.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Des relations intéressantes vous entraînent vers de nouveaux horizons et vous éprouvez le désir de prendre un virage dans l'activité. Il peut s'agir d'un changement de secteur. La routine vous a un peu lassé et un sursaut de renouveau vous accompagne.

Vous aimerez gagner plus pour vivre avec un confort que vous espérez. Des achats peuvent concerner des produits pour l'habitation. L'envie de refaire votre garde-robe fait partie des dépenses possibles. Vos frais se font au gré de vos souhaits du moment.



Poisson (19 février - 21 mars)

Si vous avez des actions à entreprendre, ce sera le moment. Uranus encouragera vos initiatives en vous mettant sur de nouvelles pistes et en activant votre réseau d'influence. Attention toutefois à ne pas vous mettre en tort vis-à-vis de votre hiérarchie.

Jupiter apportera une bouffée d'oxygène à vos finances par des engagements susceptibles de générer plus de revenus dans l'avenir. Cela prendra du temps, ce sera évident. Une fois vos jalons posés, vous semblerez déterminé à défendre vos intérêts.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

<p>1273 Malikilé</p> <p>Kamena lève le voile!</p>	<p>1274 Malikilé</p> <p>Les enfants de Badalabougou servés</p>	<p>1275 Malikilé</p> <p>Le président Gissé reçoit la délégation de la Commission de l'UA</p>	<p>1276 Malikilé</p> <p>La grosse arnaque!</p>
<p>1277 Malikilé</p> <p>242 filles et femmes installées</p>	<p>1278 Malikilé</p> <p>Fcfa ou monnaies nationales. De quoi ont peur les pays de la zone franc?</p>	<p>1279 Malikilé</p> <p>Montagne Tall en robe pour défendre l'Islam et le HCIM</p>	<p>1280 Malikilé</p> <p>Les travaux débutent aujourd'hui!</p>

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23